

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 7 décembre 2016 à 20h

Date de la convocation : 28 novembre 2016

**Présents** : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Bernard MALBRUNOT, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE

**Absente excusée** : Angélique MOUILLERE

**Secrétaire de séance** : André GAME

**Dossier accessibilité des établissements recevant du public (Ad'ap)** : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'Ad'ap correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré qu'un ERP (salle des fêtes) géré par la commune n'était pas conforme au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. Ceux en conformité feront l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Les travaux de mise en conformité de cet ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'Ap doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique. Aussi la Commune de Montaiguët-en-Forez a élaboré son Ad'ap sur 3 ans pour cet ERP, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées à savoir :

Coût estimatif des travaux pour la Commune : 26 500,00 €HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmé tel que présenté pour mettre en conformité l'ERP de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande d'Ad'Ap auprès de Monsieur le Préfet.

## **Projets d'investissement 2017 :**

Voirie : Des devis sont demandés pour différents chemins

Aménagement du bourg : Trottoirs et escaliers rue Pierre de la Fin (ces travaux étaient prévus en 2016)  
Place du Champ de Foire

Bâtiment : Portes de l'église

**Révision des tarifs communaux** : aucun changement.

**Location salle des fêtes pour le week-end** :

- habitants de la commune : 130 €sans vaisselle – 170 €avec vaisselle
- extérieurs à la commune : 180 €sans vaisselle – 220 €avec vaisselle
- associations de la commune : gratuit

**Carte pêche** : journée : 7 €- ½ journée : 5 €- année : 75 €

**Cantine** : enfants : 3,20 €- adulte : 4 €

**Garderie** : 1,20 €

**Concession au cimetière** :

- personne de la commune : trentenaire : 125 €- cinquantenaire : 175 €
- personne hors commune : trentenaire : 315 €- cinquantenaire : 440 €

**Subvention annuelle à la coopérative scolaire** : Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la coopérative scolaire la somme de 60 €par enfant, versée en janvier et en septembre.

**Information communautaire** : A compter du 1er janvier 2017, est prononcée la fusion des 3 Communautés de Communes Le Donjon Val Libre, Varennes Forterre et Val de Besbre Sologne Bourbonnaise. La Communauté de Communes issue de cette fusion prendra le nom de **Entr'Allier Besbre et Loire**.

**Bulletin municipal** : Il est en cours de préparation.

**Achat de poissons** : Il a été commandé des brochets, de la friture et des carpes.

**Vœux 2017** : La cérémonie des vœux aura lieu vendredi 6 janvier à 19h à la salle des fêtes.

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers